

ANNEXE N° 1 : Lettre de saisine de la présidente de la commission des affaires sociales

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Madame Michèle ANDRÉ
Présidente de la délégation parlementaire
aux droits des femmes et à l'égalité des
chances entre les hommes et les femmes
PALAIS DU LUXEMBOURG

COMMISSION
DES
AFFAIRES SOCIALES

Paris, le 29 septembre 2009

Réf. : S/2009.186.1

LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente,

Au cours de sa réunion du mardi 29 septembre, la commission des affaires sociales a souhaité saisir la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du futur projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010, pour ses dispositions annoncées sur la retraite des mères de famille.

Conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 6 *septies* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, et sans préjudice des compétences de notre commission saisie au fond de ce projet de loi, il nous sera très utile de recueillir votre avis sur ces mesures sensibles avant le 4 novembre prochain, date de la présentation du rapport en commission.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous


Muguette DINI